Session ordinaire 2016-2017

vg P.V. PETI 06

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2016

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 10 octobre et 8 novembre 2016
2. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
3. Suivi des pétitions en cours d'instruction
4. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt, M. Yves Cruchten remplaçant M. Marc Angel, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Marcel Oberweis

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 20 octobre et 8 novembre 2016**

Les projets de procès-verbal sous objet ne suscitent pas d'observations et sont adoptés par la Commission.

2. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

Demande de pétition publique 722 - Lutter contre l'immigration au Luxembourg pour raisons économiques, tout en respectant les obligations internationales concernant les demandeurs de protection internationale

La troisième version de la demande soumise par le pétitionnaire, dépourvue de contradictions et de fausses affirmations, amène les membres de la Commission à émettre un avis positif au sujet de la recevabilité.

Demande de pétition publique 737 - pour un référendum national avant ratification du traité commercial CETA

Le pétitionnaire est invité à reformuler son texte dont plusieurs énoncés ne correspondent pas à la réalité. Ainsi, le système d'arbitrage ISDS, initialement prévu dans l'accord CETA, a été remplacé par le système ICS (Investment Court System). Cet instrument ne permet pas aux investisseurs de porter plainte contre les Etats pour avoir "adopté des législations sociales, environnementales ou sanitaires" tel qu'insinué dans la motivation générale de la pétition, mais s'applique uniquement dans le cas où des investisseurs sont discriminés en raison de leur nationalité ou dans le cadre d'une concurrence déloyale. Par ailleurs, les jugements ne sont pas pris par des arbitres, mais par des juges.

Demande de pétition publique 738 - Chantiers et circulation

La Commission demande au pétitionnaire de présenter la motivation de sa demande dans un langage neutre et concis et de préciser que l'objectif majeur de sa pétition consiste en une meilleure coordination des chantiers routiers.

Demande de pétition publique 739 - Kompletten zweespuregen Ausbau vun der Zuchstreck Richtung Norden (Ligne 10) an dat bis op Gouvy.

La Commission émet un avis favorable au sujet de la demande de pétition publique 739.

Demande de pétition publique 740 - Gratuité des musées pour les enfants.

Afin de favoriser le capital culturel des enfants, la pétitionnaire revendique la « gratuité des musées pour les enfants ». Or, la grande majorité des musées luxembourgeois offre un accès libre aux enfants. Partant, la pétitionnaire est invitée à revoir son texte en ce sens.

Verbot von Alkohol-Werbung in allen Formen und Bereichen in Luxemburg

Une pétition publique devant présenter un intérêt général, tous les éléments personnels, en l'occurrence l'emploi de la première personne du singulier dans les phrases explicatives, sont à remplacer par une formulation neutre.

Demande de pétition publique 742 - Pour une adaptation des tarifs en vigueur en relation avec les avertissements taxés établis lors des contrôles de vitesses automatisés

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 742.

Demande de pétition publique 743 - Pour la naturalisation luxembourgeoise

Suite aux explications fournies par le représentant du groupe politique « déi gréng » quant aux pièces justificatives que le requérant est appelé à fournir à titre d'attestation de son parcours scolaire au Luxembourg, la Commission constate une contradiction dans le texte du pétitionnaire qui veut « leur faciliter la naturalisation sans trop de démarches » pour demander plus loin d'« éviter toutes ces démarches ».

Le pétitionnaire est invité à modifier son texte en précisant concrètement les simplifications administratives qu'il préconise, sans perdre de vue qu'une naturalisation sans démarche aucune s'avère impossible.

Demande de pétition publique 744 - Ëffentlech Petitiounen dierfe laut Reglement vu Bierger a Biergerinnen déi am RNPP registréiert sinn an eng Sozialnummer zugedeelt kruten an der Chamber deposéiert an och ënnerschriwwe ginn

La présente demande vise à accorder le droit de déposer ou de signer une pétition publique à toute personne possédant la nationalité luxembourgeoise ou habitant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. La Commission n'a rien à objecter quant au fond.

Néanmoins elle constate des irrégularités au niveau de l'énoncé de la pétition, notamment pour ce qui est du manque de clarté que le pétitionnaire croit constater au niveau du Règlement de la Chambre des Députés. En effet, l'article 155*bis* du Règlement ne laisse subsister aucun doute : « (1) Toute personne inscrite dans le registre national des personnes physiques et âgée de 15 ans au moins peut introduire une demande de pétition publique.
...
Toute personne inscrite dans le registre national des personnes physiques et âgée de 15 ans au moins peut signer la pétition publique par le formulaire disponible sur le site Internet de la Chambre ».

Partant, la Commission demande au pétitionnaire de modifier son texte au vu de ce qui précède.

Demande de pétition publique 745 - Ouvrir un centre médial spécialisé dans les abus sexuels et violences sur mineur au Luxembourg

La Commission demande au pétitionnaire de renoncer à la forme interrogative de la dernière phrase de sa motivation.

Demande de pétition publique 734 – D^'Wanterzäit gëtt net méi ëmgestalt op d'Summerzäit

Le texte reformulé de la pétitionnaire trouve l'accord de la Commission.

Demande de pétition publique 746 - Abandon de l'heure d'hiver pour garder définitivement l'heure d'été.

La Commission se prononce en faveur de la recevabilité de la demande de pétition publique 746.

Demande de pétition publique 747 - Kampfschmuser

La Commission demande au pétitionnaire de reformuler sa demande dans un langage neutre et correct.

Demande de pétition publique 748 - Lëtzebuergesch als Haaptsprooch am Land

Certaines affirmations du pétitionnaire sont incorrectes. Ainsi, l'Etat offre la possibilité d'apprendre le luxembourgeois pendant les heures de travail. Enfin, le pétitionnaire sera informé au sujet du débat public tenu dans le cadre de l'instruction de la pétition publique 698 - Lëtzebuerger Sprooch als 1. Amtssprooch an Nationalsprooch gesetzlech fir all Awunner zu Lëtzebuerg festzeleeën.

Demande de pétition publique 749 - Adapter les amendes pour non-respect du code de la route au revenu (annuel) du contrevenant

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 749.

Demande de pétition publique 750 - Nacht-Angeln auf Karpfen

Après des explications fournies par un représentant du groupe DP, la Commission se prononce en faveur de la recevabilité de la demande de pétition publique 750.

3. Suivi des pétitions en cours d'instruction

Validation de signatures

La Commission valide le nombre de signatures des pétitions reprises ci-après. Etant donné qu'aucune d'elles n'a atteint le seuil de 4.500 signatures, elles ne pourront faire l'objet d'un débat public. Les pétitionnaires pourront se prononcer, dans le délai d'un mois, sur la poursuite de l'instruction de leurs demandes sous forme de pétitions ordinaires

Demande de pétition publique 705 - Pour la généralisation du tiers payant pour toutes les visites et intervention médicales
Signatures valides 206
Doublons 12

Demande de pétition publique 707 - Recht auf ein pestizidfreies Leben in Luxemburg
Droit à une existence sans pesticides au Luxembourg.
Signatures valides 121
Doublons 11

Demande de pétition publique 708 - Introduction d'une formation de base aux

premiers secours dans les écoles luxembourgeoises
Signatures valides 438
Doublons 16

Demande de pétition publique 711 - Fir e generellt Vermummungsverbuet am ëffentleche Raum
Signatures valides 1.604
Doublons 84

Demande de pétition publique 712 - Einheitliche Energiesteuersätze für Diesel und Benzin
Dépôt : 16.09.2016 à 16:34
Signatures valides 94
Doublons 5

Demande de pétition publique 713 - Améliorer la sécurité des piétons et cyclistes au Luxembourg
Signatures valides 230
Doublons 6

Demande de pétition publique 717 - Droit au don du sang pour les hommes homosexuels
Signatures valides 546
Doublons 8

Demande de pétition publique 699 - Allocation d'éducation
Signatures valides 343
Doublons 6

Demande de reclassement en pétition ordinaire

Pétition publique 696 – Adaptatioun vum Juegdgesetz

L'auteur de la pétition sous rubrique s'étant prononcé en faveur de la poursuite de l'instruction de sa pétition reclassée en pétition ordinaire, la Commission décide de demander une prise de position à la Ministre de l'Environnement.

Clôture d'une pétition publique

Pétition publique 651 – Rückerstattung von Flash Glukose Monitoring

Au vu de l'accord du pétitionnaire de renoncer au débat public relatif à sa pétition suite à la réception de la prise de position gouvernementale et suite à l'avis de la Conférence des Présidents, la Commission décide de clôturer l'instruction de la pétition sous objet.

Complément d'information fourni par une pétitionnaire

Pétition 729 - Demande d'octroi de la classe d'impôt 2 aux familles monoparentales

Par lettre du 21 novembre 2016, la pétitionnaire a adressé à la Chambre des Députés un complément d'information à sa pétition 729, complément qu'elle qualifie d'oubli involontaire.

La Commission est à se demander dans quelle mesure un complément d'information peut entrer en ligne de compte dans l'instruction de la pétition.

Cette question figurera sur la liste des questions en matière de procédure dont sera saisie la Commission des Pétitions (voir sous divers).

En attendant, le complément d'information de la pétitionnaire sera transmis au Gouvernement à titre d'information.

Prises de position

Pétition 719 - Stop aux bombardements massifs de civils

La prise de position du Ministre des Affaires étrangères et européennes du 10 novembre sera transmise au pétitionnaire.

Pétition 662 concernant la suppression des droits de succession et de mutation par décès à verser par les époux sans enfants ni descendants communs

La prise de position du Ministre des Finances du 10 novembre 2016 sera transmise au pétitionnaire.

Pétition 691 au sujet de la mise en place de panneaux « interdiction de donner à manger aux pigeons »

La pétition sous rubrique avait été déclarée irrecevable au motif que son objet relevait du domaine de compétence communal.

Suite à la transmission, aux fins qu'il appartiendrait, aux autorités de la Ville de Luxembourg, la Bourgmestre a envoyé une lettre explicative avec une brochure que la Chambre des Députés transmettra au pétitionnaire.

Prises de position du Gouvernement quant au suivi réservé aux pétitions ayant fait l'objet d'un débat public

La Chambre s'est vu transmettre des prises de position du Gouvernement quant au suivi réservé aux pétitions ayant fait l'objet d'un débat public.

Pétition 333 – Géint den Tram a fir d'Ofhale vun engem Referendum
Prise de position du Premier Ministre du 23 novembre 2016

Pétition 567 – Pour une meilleure prise en charge de la maladie de Lyme
Prise de position de la Ministre de la Santé du 15 novembre 2016

Pétition 621 Gerichtliche Schritte zwecks Abschalten und Stillegen des Atomkraftwerks Cattenom
Prise de position de la Ministre de la Santé du 15 novembre 2016.

4. **Divers**

Organisation d'un débat public au sujet des pétitions publiques
698 - Lëtzebuerger Sprooch als 1. Amtssprooch an Nationalsprooch

gesetzlech fir all Awunner zu Lëtzebuerg festzeleeën et
<u>725</u> - « NEEN » zu eiser Mammesprooch als ëischt offiziell Sprooch. « NON » à la langue luxembourgeoise comme première langue officielle en matière administrative et judiciaire. « NEIN » zur luxemburgischen Landessprache als erste Amtssprache

Le débat public relatif à la *pétion 698 est* convoqué pour le 16 janvier 2017 à 14.00 heures.

Une fois que les signatures de la pétition publiuqe 725 auront été validées, la Commission propose d'organiser un débat sur les pétitions 689 et 725 selon le schéma défini ci-après, avec des conclusions communes aux deux pétitions.

Le déroulement se présenterait comme suit :

Pétition publique 698 :

- Intervention des pétitionnaires
- Intervention des membres des commissions parlementaires (en respectant la trame majorité – opposition)
- Intervention du Gouvernement
- Intervention finale des pétitionnaires,

suivie de la pétition publique 725 :

- Intervention des pétitionnaires
- Intervention des membres des commissions parlementaires (en respectant la trame majorité – opposition)
- Intervention du Gouvernement
- Intervention finale des pétitionnaires.

Les conclusions des commissions seraient communes aux deux pétitions publiques.

La présente proposition sera soumise à la Conférence des Présidents.

Luxembourg, le 21 décembre 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président,
Marco Schank